

Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

MARS 2021

À LA UNE



DÉTAILS À LA PAGE 12

Restez informés via www.sainte-helenedebagot.com

 **Loisirs Sainte-Hélène**

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun@sainte-helenedebagot.com

04 BESOIN D'AIDE ?

06 CONSTRUCTION P. ROY

07 DÉPART À LA RETRAITE

08 RAPPEL TAXES -
VERSEMENT #1

08 NOUVEAU SITE
INTERNET

09 AVIS PUBLIC -
CONSULTATION ÉCRITE

10 TABATA EN PLEIN AIR

11 ARBITRES ET
ENTRAÎNEURS SOCCER
RECHERCHÉS

11 SOUPER - SPECTACLE
- REMERCIEMENTS

13 VACCINATION -
TRANSPORT

13 AIDE FINANCIÈRE -
MADA

16 VOL D'IDENTITÉ

18 COHABITATION
HARMONIEUSE - EAU

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Lundi 5 avril (Pâques)

421, 4^e ave. Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com

BIBLIO

Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot

384, 6e avenue | 450 791-2455 poste 2300

OUVERT SEULEMENT LE
SAMEDI DE 9h30 À 11h30



CORONAVIRUS

Le printemps est à nos portes et avec lui arrivent les températures plus douces et plus ensoleillées qui nous permettront des sorties extérieures plus agréables.

Compte tenu des restrictions sanitaires, nous gardons pour le moment le même horaire hebdomadaire soit : le samedi matin de 9h30 à 11h30. Si cet horaire ne répond pas à vos besoins, nous possédons aussi une chute à livres à l'extérieur afin de déposer vos retours de livres. Nous espérons dans un avenir rapproché un retour un peu plus à la normale et vos visites plus fréquentes. Nous nous ennuyons de vous.

L'Équipe de la Biblio

Ginette Piché, responsable des bénévoles



Action Emploi

MON PARTENAIRE POUR L'EMPLOI

UN EMPLOI À 55 ANS* ET + OUI, C'EST POSSIBLE

*Les personnes de 50 à 54 ans peuvent être admissibles sous réserve d'une évaluation.

450 773-8888

www.action-emploi.ca



monCVvirtuel
moncvvirtuel.com

Cette activité est rendue possible grâce à la participation financière de :

Québec Canada

123042

fadoq

Sainte-Hélène-de-Bagot

En mars, le printemps est à nos portes. Plus que jamais nous devons garder espoir et ne pas nous décourager car déjà plusieurs d'entre nous sont vaccinés.

Nous devons rester vigilants, porter notre masque et garder nos distances. Nous en sommes presque au fils d'arrivée. Il ne faut pas lâcher si nous voulons nous côtoyer à nouveau.



ANNIVERSAIRES MOIS DE MARS



M. Yves Benoit	01
Mme Francine Cabana	01
Mme Lise Delude	04
Mme Céline Paré.....	05
M. Denis Barré	09
Mme France Larocque	10
Mme Francine Forest	15
Mme Pauline Jodoin	19
M. Louis Messier	19
M. Cyrille Belval	19
M. Marcel Gauthier	22
Mme Ginette Leclerc	23
Mme Denise Bédard	25
Mme Diane Dupond.....	26
Mme Suzanne Raymond.....	28
Mme Nicole Messier	28
Mme France Lapierre	29
M. René Senez	30

CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE

STÉPHAN HÉBERT
450 501-4731



CONSEILLER #1

JONATHAN HAMEL
514 831-8229



CONSEILLER #2

MARTIN DOUCET
450 502-0457



CONSEILLER #3

RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297



CONSEILLER #4

PIERRE PARÉ
450 278-2327



CONSEILLER #5

MATHIEU DAIGLE
450 779-2136



CONSEILLER #6

POSTE VACANT

PERSONNEL
MUNICIPAL



450 791-2455

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LE VENDREDI

SYLVIE VIENS | Directrice générale

Poste 2240 • dg@sainte-helene-de-bagot.com

SYLVIE VANASSE | Directrice générale adjointe

Poste 2250 • adj@sainte-helene-de-bagot.com

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative

Poste 0 • mun@sainte-helene-de-bagot.com

LUC GÉLINAS | Directeur des travaux publics

Poste 2260 • travauxpublics@sainte-helene-de-bagot.com

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies

incendie@sainte-helene-de-bagot.com

OLIVIA BOURQUE | Coordonnatrice en loisirs

Poste 2310 • loisir@sainte-helene-de-bagot.com

RAYMOND LESSARD | Officier municipal en bâtiment

Poste 2230 • inspecteur@sainte-helene-de-bagot.com

Horaire : MARDI : 8h30 à 11h30 | JEUDI : 17h00 à 20h00



NUMÉRO D'URGENCE
TRAVAUX PUBLICS
SEULEMENT

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 250-2481

**Vous êtes un aîné?
Vous vivez une situation difficile?
On peut vous aider!**



Projet **IMAGES** c'est:

- ✦ Écoute
- ✦ Accompagnement
- ✦ Solutions, références

Peu importe votre situation:

- ✦ Maltraitance, violence
- ✦ Solitude
- ✦ Détresse

Contactez: Annie Quintal, Intervenante milieu aîné (MRC des Maskoutains)
450 502-4395 • Projet.images@gmail.com



CENTRE D'ÉCOUTE

450-658-8509



1-877-658-8509

CONTACT **30 ANS**
Centre de crise et de prévention suicide
Intervention 24h/7



**Offrez aux personnes en détresse la
lumière sous forme de lanterne.**

Au-delà de la souffrance, il y a l'espoir.

Ligne de crise, rencontres, hébergement.

Achetez une lanterne virtuelle
au coût de 25\$.

Soutenez ces personnes en
leur permettant d'accéder
à nos service 24h/7.

Ligne administrative
450 771-7152

**Ligne de crise 24h/7 : 450 774-6952
ou sans frais 1-844-774-6952**

**CENTRE DE CRISE
ET PRÉVENTION SUICIDE**

Contact Richelieu-Yamaska
420 Avenue de la Concorde Nord
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4N9
info@contactry.qc.ca

Suivez-nous sur 



COORDONNÉES À RETENIR

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 421, 4^e avenue, 2^e étage
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec)
J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455
Télécopieur: 450 791-2550
Courriel: mun@sainte-helenedebagot.com
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE 421, 4^e avenue
CHALET DES LOISIRS 425, 6^e avenue
BIBLIOTHÈQUE 384, 6^e avenue

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.riam.quebec

ÉCOCENTRES

450 774-2350

- St-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette

- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

COMMISSION SCOLAIRE DE ST-HYACINTHE

450 773-8401

SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 778-8500

MRC DES MASKOUTAINS

Général : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca

Service d'évaluation : 450 774-3143

Service développement économique (DEM) : 450 773-4232

Programme de rénovation : 450 774-3159

Patrimoine : 450 774-5026

Cours d'eau : 450 768-3012

Bandes riveraines : 450 774-3159

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173

MARS 2021

AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

➔ 421, 4^e avenue (bureau municipal)

➔ 425, 6^e avenue (chalet des loisirs)

➔ www.sainte-helenedebagot.com
(onglet AVIS PUBLIC)

PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666

655, rue Principale

DÉPUTÉ PROVINCIAL

1-800-969-3793 • André Lamontagne

DÉPUTÉ FÉDÉRAL

450 771-0505 • Simon-Pierre Savard-Tremblay

CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL @

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC @

1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca

D Déchet
 R Recyclable
 O Organique
 F Férié

C Collecte des résidus domestiques dangereux
 G Collecte des gros rebuts

JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
					1	2	1		2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6					1	2	3	
3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24
24 ³¹	25	26	27	28	29	30	28							28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	

RÉSERVATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	sans taxe	avec taxes	sans taxe	avec taxes
Gymnase (centre com.)	369,65\$	425,00\$ (35\$/h, max.2h)	500,00\$	574,88\$
Chalet des loisirs	260,93\$	300,00\$ (30\$/h, max.2h)	304,41\$	350,00\$
Terrain de baseball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Patinoire	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)

POUR INFORMATION : Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou à mun@sainte-helenedebagot.com

PUBLICITÉ POUR LE BAGOTIER | POUR INFORMATION : Audrey Lapierre 450 381-2908 ou à info@ideegraphik.com



Propriétaire: Patrick Roy
865, Paul-Lussier,
Sainte-Hélène-de-Bagot
450 791-2221
info@constructionproy.ca

Projet clé en main

- Pose de portes et fenêtres**
- Revêtement extérieur**
- Gestion de projet**
- Projet domiciliaire**
- Garantie Maison Neuve**
- Installation de murs et de planchers préfabriqués**

RBQ 8348-4337-09

Merci à nos clients et partenaires pour leur confiance !

L'ÉQUIPE DE CONSTRUCTION P. ROY

À la suite d'un tirage au sort parmi les annonceurs réguliers du Bagotier, la Municipalité de Ste-Hélène offre gratuitement cet espace publicitaire.



Sylvie Viens
Directrice générale

Le couvre-feu, est-ce pénible à observer pour vous? Les soirées vous paraissent-elles plus longues? Je constate que les humains s'adaptent assez facilement! Mais à quel prix? Nous pourrions répondre à cela dans quelques temps, j'imagine! Là, il est encore trop tôt, je crois, pour avoir une réponse claire!

Le bureau municipal demeure fermé au public à cause de la Covid-19. Sachez cependant que nous demeurons disponibles par téléphone et par courriel du lundi au jeudi. Vous avez des commentaires ou des questions, je vous invite à nous en faire part par courriel. Vous pouvez m'écrire personnellement au dg@sainte-helenedebagot.com.

Les séances de conseil se font toujours à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Elles seront enregistrées et seront mises sur notre site Internet. Les questions posées y seront répondues lors de la période de questions de ces séances.

Bon mois à tous!



DÉPART À LA RETRAITE DE BERTRAND LAPIÈRE

«La retraite, c'est ralentir... pour vivre à fond!»

Perfectionniste, professionnel, toujours de bon conseil, ceci résume Bertrand. 30 ans de loyaux services! Une seule chose est sûre, tu nous manqueras!

Savoir prendre son temps. Faire du sport régulièrement. Aller au restaurant souvent. Cultiver son jardin assidument. Regarder la télévision modérément. Voyager encore plus qu'avant. Faire des projets à tout moment. Voir ses amis n'importe quand. Faire la fête le plus souvent. Et aimer en tout temps!

Voilà tout ce que l'on te souhaite! Merci pour toutes ses années au sein de la Municipalité!

Bonne retraite!

MARS 2021

TAUX D'INTÉRÊT



Pour aider les citoyens pendant la COVID-19, le conseil municipal avait modifié le règlement de taxation afin d'établir le taux d'intérêt à 0% du 25 mars 2020 jusqu'au 31 décembre 2020 pour toute somme due à la Municipalité.

Veillez prendre note qu'à partir du 1^{er} janvier 2021, le taux d'intérêt sur tout arrérage sera rétabli à 15% par année.

Soyez vigilant afin d'éviter des frais d'intérêts inutiles.

IMPORTANT

LES CITOYENS PEUVENT POSER DES QUESTIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

La séance ordinaire du conseil municipal de mars se fera à huis clos.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à dg@sainte-helenedebagot.com ou par téléphone au 450 791-2455, poste 2240 **au plus tard à midi, le 6 avril**. Les questions seront posées à la période de questions à la séance du 6 avril et y seront répondues. La séance du conseil sera enregistrée et disponible dans les jours suivants sur notre site Internet au www.sainte-helenedebagot.com, onglet MUNICIPALITÉ / SÉANCE DU CONSEIL / ENREGISTREMENT VIDÉO.

TAXES MUNICIPALES

1^e versement

RAPPEL

DATES D'ÉCHÉANCE

1 ^{er} versement	25 février 2021
2 ^e versement	26 mai 2021
3 ^e versement	24 août 2021

La municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire informer ses citoyens que le 1^{er} versement des taxes municipales venait à échéance le 25 février 2021.

Veuillez prendre note que le taux d'intérêt applicable à toute somme due a été rétabli à 15% par année depuis le 1^{er} janvier 2021.

VOICI VOS OPTIONS DE PAIEMENT :

- ▶ **Par la poste** (au 421, 4^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0)
 - chèques à l'ordre de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et accompagnés des coupons de versement
- ▶ **Via une Caisse Desjardins**
 - Accès D
 - au guichet automatique
 - au comptoir de service
- ▶ **Boîte aux lettres sécurisée accessible 24h/24** (située au 421, 4^e avenue)
 - chèques seulement et accompagnés des coupons de versement
- ▶ **Par le biais de votre créancier hypothécaire**
 - vous devez lui fournir une copie de votre compte de taxes

Nous privilégions les paiements par chèque ou par Accès D afin de prévenir la propagation de la Covid-19.

Pour toute question, communiquez avec nous au 450 791-2455, poste 0.

Merci de votre compréhension.

BIENTÔT, UN NOUVEAU SITE INTERNET

Le site Internet de la Municipalité fait peau neuve. Le visuel sera grandement amélioré pour une visite plus agréable. Vous y retrouverez des actualités, des procès-verbaux et enregistrements des séances, des avis publics, des informations et explications sur le compte de taxes et beaucoup plus. D'ici peu, il sera en ligne à la même adresse que d'habitude : www.sainte-helenedebagot.com. Nous vous invitons à venir y jeter un coup d'œil prochainement.



STATIONNEMENT DE NUIT

À compter du 1^{er} avril, vous pouvez stationner vos véhicules sur le chemin public, et ce, même entre 0h00 (minuit) et 07h00 sur tout le territoire de la municipalité.

Merci de votre collaboration.

ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

L'abri est autorisé du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. En dehors de cette période, l'abri, y compris la structure, doit être démantelé.

Merci de votre collaboration.



**CONSULTATION ÉCRITE
(EN REMPLACEMENT D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION)
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 573-2021
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE, AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT**

1. Adoption du premier projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 9 mars 2021, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 573-2021 intitulé «*Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les normes applicables à l'utilisation de conteneurs comme bâtiments accessoires et les règles visant à encadrer la production de cannabis dans les zones agricoles*».

2. Objet du premier projet de règlement

L'objet de ce premier projet de règlement est de limiter les enseignes numériques à celles installées par la municipalité, de prévoir des dispositions particulières afin d'encadrer l'utilisation de conteneurs comme bâtiments accessoires, d'adopter des mesures afin de diminuer les risques de



nuisances générées par les odeurs pouvant provenir des installations de production de cannabis, de porter à deux (au lieu d'un) le nombre de bâtiments en toile pouvant être permis sur le site d'une exploitation agricole et d'abroger, pour la zone commerciale

numéro 207 (zone localisée en bordure de la rue Alfred-Bédard) les dispositions ayant pour effet d'interdire les cases de stationnement, les aires de circulation et les aires de chargement et de déchargement dans la cour arrière. Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

3. Consultation écrite

Dans le contexte de pandémie de la COVID-19, conformément aux instructions du ministère de la Santé et des Services sociaux, ce premier projet de règlement est assujéti à une consultation écrite d'une durée de 15 jours en remplacement de l'assemblée publique de consultation. À cet effet, les personnes et les organismes qui le désirent peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit à l'adresse suivante :

Bureau municipal, 421, 4e Avenue
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
ou par courriel à l'adresse mun@sainte-helenedebagot.com

Les commentaires doivent être reçus au bureau municipal au plus tard le 2 avril 2021.

4. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité, sous l'onglet Municipalité-Règlements. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 791-2455, poste 2240 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 10^e jour du mois de mars 2021

Sylvie Viens, Directrice générale et Secrétaire-trésorière

MESSAGE IMPORTANT COVID



CORONAVIRUS

Ne sachant pas encore ce qu'il adviendra des ligues et activités sportives pour l'été 2021, nous devons quand même nous préparer à toute éventualité. Nous devons suivre les directives émises par direction de la Santé Publique. Prendre note qu'il est possible que la tenue des sports d'équipes soient annulés suite aux recommandations du gouvernement. Nous vous remercions de votre collaboration et vous invitons à suivre les développements. Merci beaucoup et bonne saison 2021 à tous!

LA BALLE-DONNÉE MIXTE EST DE RETOUR CET ÉTÉ!



Vous avez 16 ans et plus et vous aimeriez intégrer une équipe de balle-donnée mixte? La balle-donnée mixte est de retour cet été.

Horaire : mardis et/ou vendredis

Lieu : terrain de baseball

Heure : 19h15

Coût :

Résidents : 35\$ / 1 fois par semaine

Résidents : 50\$ / 2 fois par semaine

Non-résidents : 45\$ / 1 fois par semaine

Non-résidents : 60\$ / 2 fois par semaine

* Payable lors de la première rencontre.

Date à confirmer avec la responsable. *

Information : Stéphanie Beaumier au 450-381-6644 ou via Facebook «Balle donnée mixte de Ste-Hélène».

TABATA EN PLEIN AIR (MISE EN FORME)

Adaptée pour les 14 ans et plus, cette mise en forme propose des séances d'entraînement exclusivement extérieures et composées de très courtes périodes d'effort alternées de périodes de récupération. Beau temps, mauvais temps, le parc des Plante accueillera les séances. Afin de respecter les consignes sanitaires, les places seront limitées et l'entraînement sera individuel mais dans une ambiance de groupe super dynamique. Communiquez avec Jézabelle Legendre pour tous les détails.

Horaire : mercredis du 14 avril au 16 juin

Heure : 18 h 00

Coût : 100\$/10 cours

Inscription : Jézabelle Legendre
jezlegendre@hotmail.ca
 ou au 450 209-1510

PROTÉGEONS NOS TERRAINS SPORTIFS



Après la fonte des neiges, la pelouse des terrains de soccer et de baseball est fragile pendant un certain temps. Une certaine quantité d'eau s'accumule et bien souvent, le printemps amène des pluies abondantes.

Il faut absolument laisser le temps aux surfaces d'absorber l'eau et donner la chance au nouveau gazon de se fortifier avant de les utiliser.

Merci ÉNORMÉMENT de votre collaboration!



ARBITRES ET ENTRAÎNEURS(ES) DE SOCCER

RECHERCHÉS

ENTRAÎNEURS (ES)

Vous aimez les jeunes et avez de l'intérêt pour le soccer ? Nous sommes présentement à la recherche d'entraîneur et d'assistant-entraîneur pour notre saison 2021 de soccer.

ARBITRES

Vous avez un intérêt marqué pour le soccer et vous aimeriez devenir arbitre pour la ligue de soccer mineure montérégienne ?

*** Salaire et horaire à discuter ***

Au plaisir de vous rencontrer!

Communiquez avec nous IMMÉDIATEMENT par téléphone : Olivia Bourque au 450 791-2455 (2310).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU COMITÉ DES LOISIRS STE-HÉLÈNE



Vous avez envie de relever de nouveaux défis ? Joignez-vous à une superbe équipe de bénévoles dévoués. S'impliquer dans le Comité des loisirs, c'est une belle façon de contribuer activement au développement et au dynamisme de notre municipalité. Plusieurs membres y assistent sans être administrateurs(trices) et cela permet d'avoir plusieurs opinions différentes et de belles idées qui deviennent communes!

Pour connaître la date de l'AGA 2021, nous vous invitons à suivre la page Facebook Loisirs Sainte-Hélène. Les informations et mesures seront communiquées suite aux recommandations de la direction de la santé publique.

Merci de votre compréhension et au plaisir de vous rencontrer!

SOUPER-SPECTACLE

Le samedi 13 mars dernier avait lieu le souper-spectacle du temps des sucres offert par le comité des loisirs Ste-Hélène. Nous souhaitons remercier la collaboration de l'Érablière l'Autre Versan et du groupe Les vendredis chansonnier qui ont fait de cette soirée un franc succès. Vous avez été plus de 200 foyers connectés virtuellement pour profiter de ce moment dans le confort de votre maison.

Malgré la situation actuelle, nous souhaitons rappeler aux citoyens que le comité des loisirs travaille toujours au maintien de sa mission afin de redonner à sa communauté. Nous vous remercions de votre confiance et au plaisir de vous revoir.

Votre dévoué comité des loisirs Ste-Hélène.

**Souper-spectacle chansonniers
du temps des sucres**

AVEC

**SAMEDI
LES VENDREDIS
CHANSONNIERS**

Spectacle Gratuit

3 chansonniers
(1 différent à chaque heure)

**SAMEDI
LE 13 MARS
de
18h30 à 21h30**

Serge Lachapelle
18h30

Sébastien Brault
19h30

Pascal Vanasse
20h30

**3 heures de chansons sur notre page facebook
@loisrssiainthelelene**

Le comité des loisirs est fier d'offrir aux citoyens de Sainte-Hélène-de-Bagot
un souper-spectacle dans le confort de leur maison.

Qu'il soit question de vous concocter un souper-maison ou de profiter d'un 10% sur la boîte-repas
de l'Érablière l'Autre-Versan, tout est possible !

Pour commander ou pour voir le contenu de la boîte-repas,
rendez-vous sur le site internet de l'Érablière : www.erabliereversan.com
sous l'onglet **REPAS CABANE À SUCRE** ou téléphonez au 450-791-2616.
N'oubliez pas de mentionner le code : **CHANSONNIERS**
pour profiter de votre 10% de rabais.
S.v.p veuillez commander **au plus tard le vendredi 12 mars.**

Installez-vous, dégustez votre repas et bon spectacle !

AIDE-MÉMOIRE-DÉBUT DE LA VACCINATION



L'opération de vaccination contre la COVID-19

- La vaccination contre la COVID-19 est faite par étapes.
- Elle est réservée aux personnes faisant partie des **groupes prioritaires** pour le moment. Les vaccins sont disponibles graduellement.

Groupe admissible

- **Personnes de 85 ans et plus**
(année de naissance 1936 ou avant)
- La **prise de rendez-vous est obligatoire.**
- La séquence de vaccination prévue dans votre région doit être suivie.

Précision :

Une personne qui accompagne une personne de 85 ans et plus lors de sa vaccination pourrait se faire vacciner en même temps si elle respecte les critères suivants :

- Elle est âgée de 70 ans et plus.
- Elle est présente 3 jours par semaine ou plus en soutien à son proche de plus de 85 ans.

Un seul accompagnateur peut se faire vacciner par personne de plus de 85 ans.

La vaccination à domicile n'est pas possible.

Si la personne ne fait pas partie du groupe en cours de vaccination :

- Elle doit éviter de téléphoner ou de se présenter sur place pour se faire vacciner.
- Elle sera informée au moment opportun lorsque son groupe d'âge pourra commencer la prise de rendez-vous.

La prise de rendez-vous

Début de la prise de rendez-vous **25 février, à 8 h**, partout au Québec.

- Rendez-vous en ligne (sur le Web) : **Québec.ca/vaccinCOVID**
- Rendez-vous téléphonique : **1 877 644-4545**

La prise de rendez-vous en ligne doit, dans la mesure du possible, être privilégiée.

Sites de vaccination :

- Acton Vale, Boucherville (2), Longueuil, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Hyacinthe, Saint-Bruno-de-Montarville, Sorel-Tracy.

Si la personne a des questions de santé sur la vaccination :
référez-la au 8-1-1





VACCINATION COVID-19

VOUS AVEZ BESOIN DE TRANSPORT POUR VOUS RENDRE AU POINT DE SERVICE?

La vaccination contre la Covid-19 est en cours.

La MRC offre le service de transport à toute la population du territoire.

Exceptionnellement, pour la vaccination contre la Covid-19, vous n'avez pas à être inscrit à nos services pour faire une réservation. Toutefois, les frais de passage s'appliquent.

Informez-vous au 450 774-3170 | infotransport@mrcmaskoutain.qc.ca | Pour réserver, composez le 450 774-3173.



La MRC, amie des aînés

ÉDITION 5 – volume 3 – décembre 2020

MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

La MRC des Maskoutains obtient 88 000 \$

Saint-Hyacinthe, le 22 février 2021 – La Municipalité régionale de comté (MRC) des Maskoutains s'est vu accorder une aide financière de 88 000 \$ du ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du programme de soutien à la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA).

Cette somme permettra à la MRC, qui a chapeauté cette demande collective, d'effectuer la mise à jour de la Politique régionale des aînés et de son plan d'action. Les politiques MADA et plans d'action de Saint-Barnabé-Sud, Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Damase, **Sainte-Hélène-de-Bagot**, Sainte-Madeleine, Saint-Hugues, Saint-Liboire, Saint-Marcel-de-Richelieu et Saint-Pie seront également mis à jour. De plus, les municipalités de Saint-Dominique et Saint-Simon procéderont à leur première démarche MADA dans le but de produire leurs politiques locales et leurs plans d'actions.

« Conscients des enjeux reliés au vieillissement de la population, la MRC et les municipalités participantes veulent poursuivre leur réflexion et les actions entamées lors de la première démarche, entreprise en 2013. Nous allons de nouveau consulter les aînés et nous allons élaborer, avec eux et avec tous les partenaires impliqués, des politiques et plans d'action qui répondront aux attentes des aînés », a mentionné Mme Francine Morin, préfet de la MRC des Maskoutains.

Des comités de pilotage seront formés dans chacune des municipalités participantes et à la MRC, en ce qui a trait à la Politique régionale. Ils seront soutenus par madame Élyse Simard, chargée de projet à la famille.

Sources :

Denyse Bégin, MRC des Maskoutains | 450 768-3001
dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca

Donovan St-Hilaire, Saint-Hyacinthe Technopole
450 774-9000, poste 1244
sthilaired@st-hyacinthetechnopole.com

TRANSPORT ADAPTÉ

« Pour aller un peu plus loin »



Le service de transport adapté de votre MRC est un service public de transport collectif de porte-à-porte et est destiné spécifiquement aux personnes ayant des limitations. Il répond à vos besoins, sans distinction pour les rendez-vous médicaux, le travail, les études ou les loisirs.

Nous desservons tout le territoire de la MRC des Maskoutains ainsi que la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu.

Les déplacements peuvent être effectués en véhicule de type « bus » ou par taxi.

HORAIRE DU SERVICE

Jour	Plage horaire
Lundi au vendredi	5 h 15 à 00 h 30
Samedi	8 h à minuit
Dimanche	8 h à 22 h

PÉRIODES DE GRATUITÉ

La Ville de Saint-Hyacinthe assume les passages de certains déplacements, sur son territoire, pour une durée indéterminée, pour les usagers et leur accompagnateur.

- Du lundi au mercredi entre 10 h et 14 h;
- Le jeudi et le vendredi entre 10 h et 14 h et entre 18 h 15 et 22 h;
- Le samedi et le dimanche entre 8 h et 18 h.

PASSE ÉCOLO

La MRC des Maskoutains est fière d'être partenaire de la Passe écolo du Cégep de Saint-Hyacinthe.

TARIFICATION

Grille de tarification pour l'ensemble du territoire desservi par le transport adapté de la MRC des Maskoutains.

Vos frais de passage doivent être acquittés à chaque embarquement, en argent ou par chèque, et vous devez avoir la monnaie exacte pour effectuer votre paiement.

Zone	Mode de paiement	Tarif par passage
1	Passage simple	3,25 \$
	Carte multipassage (10 passages)	27,00 \$
2	Passage simple	3,80 \$
	Carte multipassage (10 passages)	33,00 \$
3	Passage simple	4,30 \$
	Carte multipassage (10 passages)	39,00 \$

La MRC peut suspendre temporairement l'accès au transport pour tout défaut de paiement.

Municipalités par zone (vers Saint-Hyacinthe)

Zone 1

Saint-Hyacinthe

Zone 2

La Présentation, Saint-Barnabé-Sud, Saint-Damase, Saint-Dominique, Saint-Liboire, Sainte-Madeleine, Sainte-Marie-Madeleine, Saint-Pie, Saint-Simon

Zone 3

Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Jude, Saint-Marcel-de-Richelieu, Saint-Hugues, Saint-Louis, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Valérien-de-Milton, Sainte-Hélène-de-Bagot

SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ

805, avenue du Palais, Saint-Hyacinthe (Qc) J2S 5C6

Service à la clientèle : 450 774-3170

Réservation et annulation : 450 774-8810

Télécopieur : 450 774-1532

Courriel : transadap@mrcmaskoutains.qc.ca

Site : www.mrcmaskoutains.qc.ca

La MRC vous informe

Février 2021

Une vision commune en immigration

La mobilisation du milieu à l'occasion de la mise en œuvre du projet Une MRC en action pour la promotion de l'immigration a permis de dégager une vision commune pour notre territoire, soit : « Être une région accueillante et inclusive, reconnaissant la richesse de la diversité culturelle et édifiant un milieu de vie attractif et engagé pour un développement dynamique ouvert à tous ».

Depuis le début de ce projet amorcé en 2017 avec trois principaux partenaires soit Espace carrière, Forum-2020 et la Maison de la famille des Maskoutains, la MRC a travaillé sur trois axes : intégration et inclusion; implication du milieu politique et culture et échanges interculturels.

L'une des activités a consisté à la mise en place de plusieurs groupes de discussion d'employeurs et d'employés, ce qui a permis de recueillir des informations, de répertorier des bonnes pratiques et de réfléchir aux défis à venir. Tout cela a été colligé dans le Guide d'accueil et d'intégration pour une MRC interculturelle.



Vous pouvez vous procurer un exemplaire du Guide d'accueil et d'intégration pour une MRC interculturelle en vous présentant au 795, avenue du Palais (au transport) ou le consulter en ligne à mrcmaskoutains.qc.ca/immigration. Pour toute autre information concernant ce projet, contactez M^{me} Élyse Simard au 450 774-3160 ou à esimard@mrcmaskoutains.qc.ca.

Un nouveau service à la MRC

La MRC a annoncé récemment la création du Service régional d'accompagnement et d'inspection instauré pour veiller à l'application des dispositions relatives aux bandes riveraines contenues dans son Schéma d'aménagement révisé et dans la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Quinze municipalités bénéficieront de ce nouveau service qui comptera deux employés : un inspecteur des rives et un conseiller à l'aménagement des rives. Leur travail s'effectuera en zone agricole seulement.



Le conseiller sera chargé d'informer et de guider les propriétaires riverains sur les bonnes pratiques associées à l'aménagement des rives et en matière de réglementation.

L'inspecteur sera responsable de l'application des règlements et de la législation concernant la conformité des bandes riveraines pour la protection des rives. Il pourra émettre des constats d'infraction, si nécessaire.

Pour plus d'information à propos de ce service, contacter notre conseiller à l'aménagement des rives, M. Félix-Antoine D'Autray Tarte au 450 774-3159.

Pour des informations et conseils sur les bandes riveraines, visiter le site Internet de la MRC.

Information : Denyse Bégin, agente de communication, au 450 768-3001.

Rendez-vous sur mrcmaskoutains.qc.ca ou  [MRC des Maskoutains](https://www.facebook.com/MRCdesMaskoutains) pour tous les détails.



Bulletin d'informations policières locales

Centre de services Saint-Hyacinthe

MARS 2021

MISE EN GARDE – VOL D'IDENTITÉ (PRESTATIONS FRAUDULEUSES)

La Sûreté du Québec vous invite à la vigilance en vous rappelant les bons réflexes à adopter pour vous prémunir d'un vol d'identité.

De plus en plus de vols d'identité sont commis relativement à des demandes frauduleuses de prestations diverses auprès d'organismes gouvernementaux (p. ex. les prestations canadiennes d'urgence ou les prestations d'assurance-emploi). Il est important de savoir que la fraude ne prend pas de pause.

COMMENT SE PROTÉGER?

- Ne donnez jamais vos renseignements personnels ou vos informations bancaires lors d'un contact non sollicité, peu importe le moyen (par courriel, texto, compte de médias sociaux ou par téléphone).
- Vérifiez la validité de toute demande qui vous est adressée d'une source sûre (p. ex. sur un site web sécurisé ou une facture officielle).
- Vérifiez les paramètres de sécurité et de confidentialité de tous vos comptes, appareils et connexions. Consultez les mesures à prendre sur le site [Pensezcybersécurité.ca](https://www.pensezcybersécurité.ca).

COMMENT DÉTECTER UN VOL D'IDENTITÉ?

- Consultez sur une base régulière vos relevés de comptes bancaires et vos relevés de cartes de crédit (conteste immédiatement tout achat qui vous est inconnu).
- Consultez également vos informations fiscales, afin de détecter toute anomalie auprès des agences gouvernementales aux niveaux provincial et fédéral.

POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UNE FRAUDE

Des prestations ont été frauduleusement demandées en votre nom?

1. Selon votre situation de fraude :

Pour des prestations liées à la COVID-19, consultez les directives sur le site de l'Agence du revenu du Canada, ou composez le 1 833 966-2099.

Pour des prestations liées aux programmes administrés par Revenu Québec, composez le 1 800 267-6299 ou formulez une plainte en ligne.

2. Communiquez avec la Sûreté du Québec au 310-4141 ou *4141 (cellulaire) ou votre service de police local.

Consultez les fiches Aide-mémoire - Vous êtes victime d'une fraude? et Aide-mémoire - Prise de plainte pour fraude sur le site web de la Sûreté du Québec @signalement fraude.

3. Signalez la fraude auprès du Centre antifraude du Canada ou composez le 1 888 495-8501.

Sergente Karine Picard
Coordonnatrice locale en police de proximité
Poste MRC des Maskoutains



LES COURS PRÉALABLES AU CÉGEP

Le 1^{er} mars constitue la date butoir pour le premier tour des demandes d'admission au cégep. Les demandes d'admission à la formation professionnelle (DEP) doivent être effectuées sensiblement la même date, sauf pour les programmes en entrée continue, par exemple en secrétariat. Certains centres de formation professionnelle peuvent accepter les candidatures jusqu'à ce qu'un cours soit complet s'il n'y a pas eu assez de demandes à la date limite.

Préalables scolaires

Certains programmes collégiaux exigent des préalables scolaires qui ne sont pas obligatoires pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES). Prenons l'exemple de la technique en inhalothérapie, qui exige les sciences physiques enrichies de 4^e secondaire ainsi que la chimie de 5^e secondaire : il nous arrive de rencontrer des adultes déçus de constater qu'ils n'ont pas les préalables exigés pour la formation collégiale qui les intéresse. Cette réalité peut devenir un obstacle pour eux, car ils voient le processus de retour aux études beaucoup plus long et laborieux. D'un autre point de vue, cette situation peut devenir une opportunité de remettre son cerveau en « mode apprentissage » lorsque l'adulte a quitté les bancs d'école depuis quelques années.

Formation générale aux adultes à distance

Différentes voies peuvent être choisies afin d'obtenir les préalables requis. Selon la situation particulière de l'individu, il est possible que la formation à distance représente l'avenue privilégiée pour obtenir les cours manquants. Avec le Centre de Formation des Maskoutains, tous les cours à options qui sont des préalables collégiaux sont offerts avec la formation à distance, et les examens peuvent se dérouler à Saint-Hyacinthe et à Acton Vale. Cette option peut faciliter notamment la conciliation travail-famille-études.

Programme Tremplin DEC

Dans d'autres cas, il nous arrive de proposer à nos clients d'intégrer le Tremplin DEC au cégep de leur choix. Ce programme permet de compléter les cours de mise à niveau obligatoires pour répondre aux conditions particulières du programme choisi. Il permet également d'avancer dans les cours de base au cégep et d'explorer plus concrètement les domaines d'intérêt pour chacun.

Afin de vous accompagner dans un processus de retour aux études ou de vous renseigner à propos d'un programme scolaire particulier, une conseillère en information scolaire et professionnelle est disponible gratuitement et peut vous rencontrer directement dans votre municipalité. Vous n'avez qu'à communiquer avec Audrey Gatineau par courriel, par téléphone ou sur Facebook (Audrey Gatineau Pro). Vous pourrez ensuite déterminer avec elle le moment qui vous convient le mieux pour une rencontre en virtuel ou en présence.

Audrey Gatineau,
conseillère en information scolaire et professionnelle
audrey.gatineau@cssh.qc.ca

 Audrey Gatineau Pro

Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe
Québec 





Cohabitation harmonieuse en zone agricole en Montérégie « NOTRE CAMPAGNE, UN MILIEU DE VIE À PARTAGER » L'EAU

McMasterville, le 15 mars 2021 – L'eau est essentielle à la vie et indispensable à l'agriculture. Acteurs de premier plan, les producteurs agricoles mettent donc en place des techniques pour limiter le gaspillage et l'impact de leurs activités. L'UPA de la Montérégie, 13 MRC et l'agglomération de Longueuil souhaitent informer la population sur les efforts qui sont prodigués par les agriculteurs afin de protéger cette ressource. Cette initiative est issue de la campagne de sensibilisation à la cohabitation harmonieuse en zone agricole qui a été lancée grâce au soutien financier du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Le thème de l'eau

Utilisatrices d'eau, les entreprises agricoles développent des pratiques respectueuses de cette ressource essentielle, par exemple en arrosant au pied des plants ou en utilisant des systèmes d'irrigation performants. La préservation de l'apport en eau est essentielle pour l'avenir des activités agricoles. La protection des milieux aquatiques est également une priorité pour les agricultrices et les agriculteurs. Une attention particulière est portée à l'érosion.

Pour éviter que l'eau qui ruisselle dans le champ entraîne avec elle des parties de terre, des pratiques sont adoptées pour assurer l'infiltration de l'eau dans le sol. On retrouve notamment des plantations entre le champ et le cours d'eau. Appelées bandes riveraines, ces portions de terrain non cultivées et cédées par les fermes jouent un rôle important contre l'érosion, en plus de former une zone tampon entre le champ et le plan d'eau.

De leur côté, toutes les productions d'élevage se sont dotées d'installations septiques industrielles, à la fine pointe de la technologie, pour maîtriser la gestion des engrais naturels. Finalement, des alternatives durables de lutte intégrée comme l'utilisation des prédateurs naturels des insectes diminuent considérablement l'utilisation des engrais et des pesticides.

En milieu agricole, des mesures d'atténuation efficaces sont prises par les agricultrices et les agriculteurs pour assurer une agriculture durable, de concert avec les politiques gouvernementales mises en place pour la protection, la restauration et le nettoyage des cours d'eau et des fossés drainants.

Rappelons que le projet de cohabitation harmonieuse en zone agricole est d'envergure régionale. Il a pour objectif de favoriser le vivre ensemble et le dialogue entre les producteurs agricoles et les résidents. Les différents partenaires veulent démystifier les croyances, atténuer les contrariétés et aborder les enjeux liés au travail agricole. Il est important pour les instigateurs de ce projet de faire ressortir la multifonctionnalité de la zone agricole comme lieu de vie, de travail et de loisir.

Au sujet des partenaires

Les partenaires du projet sont : les MRC d'Acton, de Beauharnois-Salaberry, de Brome-Missisquoi, du Haut-Richelieu, du Haut-Saint-Laurent, des Jardins-de-Napierville, de La Haute-Yamaska, de Marguerite-D'Youville, des Maskoutains, de Pierre-De Saurel, de Roussillon, de Rouville et de la Vallée-du-Richelieu, l'agglomération de Longueuil, la Fédération de l'UPA de la Montérégie (FUPAM) et la Direction régionale de la Montérégie du MAPAQ. Ces organismes mettent en commun les ressources et les efforts afin de se doter de stratégies et d'outils permettant d'assurer une portée de rayonnement régionale à cette campagne de sensibilisation. Ce projet a été financé par le MAPAQ dans le cadre du programme Territoires : priorités bioalimentaires et il se poursuivra jusqu'au mois d'octobre 2021.



Sources :

Projet de Cohabitation : Joëlle Jetté, Fédération de l'UPA de la Montérégie (FUPAM) 450 774-9154, poste 6227, jjette@upa.qc.ca

Éléments promotionnels de la campagne de sensibilisation :

Brigitte Marcotte, Expansion PME 450 446-2880, poste 2703, bmarcotte@expansionpme.org



MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!

LE MASQUE NE DOIT JAMAIS
ÊTRE JETÉ PAR TERRE OU
DÉPOSÉ AU RECYCLAGE

CELUI-CI DOIT TOUJOURS
ÊTRE DÉPOSÉ À LA
POUBELLE

LORSQUE CELA EST PERMIS,
L'UTILISATION DU MASQUE *réutilisable*
DEMEURE UNE ALTERNATIVE QUI PEUT
ÊTRE INTÉRESSANTE!





L'ARTERRE
Accompagner · Jumeler

**Votre service de maillage pour
faciliter l'accès au monde agricole**

arterre.ca

**Maryse Bernier: 450 888-5199
Caroline Bérubé: 450 779-8379**



Photo: Hélène Brien



Québec

PROCÈS-VERBAL

DU 9 MARS 2021



PROCÈS-VERBAL - 9 MARS 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h30, tenue à 19h30, le mardi 9 mars 2021, à huis clos, en vidéoconférence à Sainte-Hélène-de-Bagot dont l'enregistrement vidéo sera publié sur le site Internet de la Municipalité.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1;
Monsieur Martin Doucet, conseiller #2;
Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3;
Monsieur Pierre Paré, conseiller #4;
Monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5;
Poste vacant, conseiller #6.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Stéphane Hébert. (*Code municipal du Québec - article 147*)

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Sylvie Viens,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (*Code municipal du Québec - article 148*)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 39-03-2021

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)
6. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 6.1 Comptes à payer
 - 6.2 Dépôt - état comparatif
 - 6.3 Vente pour taxes
 - 6.4 Campagne de vaccination antigrippale en milieu rural - demande de service auprès du centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie est
 - 6.5 Adoption - règlement numéro 574-2021 imposant une taxe spéciale pour le recouvrement des frais relatifs à des travaux de construction, d'entretien, de réparation ou d'amélioration de cours d'eau municipaux
 - 6.6 Avis de motion et dépôt d'un projet - règlement 575-2021 décrétant la rémunération du personnel électoral lors d'une élection ou d'un référendum municipal
 - 6.7 Site web - Numérique.ca
 - 6.8 ADMQ - formation - élections municipales
 - 6.9 Avis de motion et dépôt d'un projet - règlement 576-2021 augmentation du Fonds de roulement
 - 6.10 Appui envers la campagne vers des collectivités durables - Postes Canada
 - 6.11 Cartes de crédit
 - 6.12 Coop - assemblée générale - procuration
7. TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1 Entretien des plates-bandes - saison estivale 2021
 - 7.2 Fauchage et débroussaillage des levées de fossés municipales 2021 - contrat
 - 7.3 Ressources humaines - directeur des travaux publics - embauche
 - 7.4 Remplacement de la conduite d'eau potable - rue principale - appel d'offres SEAO
 - 7.5 Programme d'aide à la voirie locale - volet projets particuliers



d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – demande d'aide financière

- 7.6 Entretien des « bretelles » de l'autoroute Jean-Lesage avec le ministère des Transports – suivi
- 7.7 Demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale – volet accélération – Ministère des Transports
- 7.8 Programme AIRRL 2021 – mandat MRC des Maskoutains – plans et devis – Chemin Richard
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 8.1 Schéma de couverture de risques - rapport d'activités an 9 - dépôt
- 8.2 Service des incendies – appareils respiratoires – appel d'offres sur invitation REPORTÉ
9. HYGIÈNE DU MILIEU
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
- 10.1 Adoption du second projet de règlement 572-2021 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser la construction d'habitations multifamiliales dans la zone numéro 117 située en bordure de la rue Paul-Lussier
- 10.2 Règlement numéro 573-2021 modifiant le règlement de zonage concernant les normes applicables à l'utilisation de conteneurs comme bâtiments accessoires et les règles visant à encadrer la production de cannabis dans les zones agricoles - avis de motion précédant l'adoption du règlement
- 10.3 Règlement numéro 573-2021 modifiant le règlement de zonage concernant les normes applicables à l'utilisation de conteneurs comme bâtiments accessoires et les règles visant à encadrer la production de cannabis dans les zones agricoles - résolution d'adoption du premier projet de règlement
- 10.4 Projet de lotissement – 593, rue Principale – Fonds de parc
- 10.5 Appui à la municipalité de Saint-Liboire pour leur demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de modifier l'orientation 10 en matière d'aménagement du territoire
11. LOISIRS ET CULTURE
- 11.1 Achat et installation filets protecteurs – terrain des loisirs - entre le parc de skate-park et le terrain de balle
- 11.2 Appui au fonds de développement rural (FDR) - printemps 2021 – comité des loisirs Ste-Hélène – projet « À l'ombre du presbytère »
- 11.3 Demande au programme AgriEsprit de Financement agricole canada (FAC) – « ancien presbytère, encore plus près de sa population »
12. SUJETS DIVERS
13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 40-03-2021

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)

Le conseil tient la séance à huis clos et en vidéoconférence. En raison des décrets 1020-2020 du 30 septembre 2020 et 1039-2020 du 7 octobre 2020, la Municipalité permet la transmission de questions écrites aux membres du conseil. Pour se faire, vous devez faire parvenir un courriel à la direction générale avant midi (12h) le jour de la tenue de la séance. Aucune question transmise.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 41-03-2021

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 3 mars 2021 :

- Comptes pour approbation :	150 001,24 \$
- Salaires :	44 713,22 \$
- Comptes à payer :	98 231,57 \$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 3 mars 2021, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière

6.2 DÉPÔT - ÉTAT COMPARATIF

La directrice générale dépose un rapport (*article 176.4 du Code Municipal du Québec*):

Le rapport compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

6.3 VENTE POUR TAXES

Résolution numéro 42-03-2021

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'approuver l'état des taxes impayées faisant partie intégrante de la présente résolution et d'autoriser sa transmission à la MRC des Maskoutains afin de vendre lesdits immeubles pour taxes.

De mandater la directrice générale, madame Sylvie Viens, ou en son absence, la directrice générale adjointe, madame Sylvie Vanasse, pour enchérir pour et au nom de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot lors de ladite vente pour taxes à être tenue par la MRC des Maskoutains.

6.4 CAMPAGNE DE VACCINATION ANTIGRIPPALE EN MILIEU RURAL – DEMANDE DE SERVICE AUPRÈS DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE



SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA MONTÉRÉGIE EST

Résolution numéro 43-03-2021

Considérant qu'un des objectifs formulés dans l'étude Famille-Transport vise à « assurer une desserte en services sociaux et de santé équitable à l'ensemble du territoire de la MRC »;

Considérant que cette recommandation repose sur le constat d'une tendance vers la centralisation des services offerts en matière de soins de santé et de services sociaux, et ce, au détriment des résidents des municipalités rurales;

Considérant que depuis l'année 2013, la MRC organise, avec le concours des municipalités locales et le CISSS de la Montérégie Est, une campagne de vaccination qui a su rejoindre une partie de la population rurale, en particulier les clientèles plus vulnérables, notamment les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques;

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot souhaite participer à la prochaine édition de la campagne de vaccination et ainsi accroître l'offre de service à sa population;

Considérant que la MRC des Maskoutains encourage cette initiative et s'engage à transmettre la requête de la Municipalité auprès de la direction du CISSS de la Montérégie Est et à participer à l'établissement des modalités pour la mise en place du prochain projet de vaccination;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Martin Doucet il est résolu, à l'unanimité :

De déclarer l'intérêt de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot à permettre à ses citoyens, de pouvoir recevoir les services de vaccination antigrippale en milieu rural offerts par le CISSS de la Montérégie Est directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2021.

De s'engager à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement;

D'autoriser la MRC des Maskoutains à acheminer, pour et au nom de la Municipalité, une demande au CISSS de la Montérégie Est afin d'intégrer le territoire de la Municipalité dans le processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale et d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, ainsi que le greffier ou, en son absence, le directeur général, à signer tout document relatif à la présente affaire.

6.5 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 574-2021 IMPOSANT UNE TAXE SPÉCIALE POUR LE RECOUVREMENT DES FRAIS RELATIFS À DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, D'ENTRETIEN, DE RÉPARATION OU D'AMÉLIORATION DE COURS D'EAU MUNICIPAUX

Résolution numéro 44-03-2021

Considérant qu'une municipalité peut imposer un mode de tarification selon les articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale;

Considérant les services relatifs aux travaux de construction, d'entretien, de réparation ou d'amélioration des cours d'eau municipaux du territoire de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot sont sous la juridiction de la MRC des Maskoutains;

Considérant que le coût de ces travaux est recouvrable auprès des contribuables bénéficiant desdits travaux effectués ou faisant partie du bassin versant, tel que décrété dans les procès-verbaux, actes d'accord ou règlements adoptés et en vigueur régissant lesdits cours d'eau;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 2 février 2021 (*article 445 du Code municipal du Québec*);

Considérant que le projet de règlement a été déposé par un membre du conseil municipal à la séance du 2 février 2021; En raison de la déclaration d'état d'urgence sanitaire émise en vertu du décret 177-2020 du 13 mars 2020 et de l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, le conseil a tenu la séance à huis clos, donc malgré l'article 445 du *Code municipal*, il n'y a pas eu copies du projet de règlement mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

Considérant qu'au plus tard deux jours avant la date d'adoption du règlement, toute personne pouvait en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents;

Considérant qu'il n'y a eu aucun changement entre le projet déposé et le règlement à adopter;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, que le règlement numéro 574-2021 est adopté et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 TERRITOIRE ASSUJETTI

Le présent règlement s'applique à tous les cours d'eau situés sur le territoire de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

ARTICLE 2 PARTAGE DES COÛTS

Les coûts relatifs aux travaux de construction, réparation et d'amélioration des cours d'eau seront répartis selon les conditions convenues au procès-verbal, acte d'accord ou règlement régissant lesdits cours d'eau. Cette répartition se fera soit entre les contribuables intéressés au prorata de la superficie contributive fixée pour leurs terrains respectifs (bassin versant) ou soit à la charge des propriétaires-riverains demandeurs des travaux, selon l'entente intervenue entre les parties relativement à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE

La compensation exigée du contribuable concerné sera attribuée et admissible à 100 % pour l'exploitation agricole enregistrée [EAE].

ARTICLE 4 FACTURATION ET RECOUVREMENT

Que ce soit lors de la préparation du rôle de perception annuel, ou à tout autre moment dans l'année, les factures relatives aux travaux



de construction, d'entretien, de réparation ou d'amélioration seront incluses aux dossiers des personnes concernées selon la répartition effectuée en vertu de l'article 2 du présent règlement.

De plus, les procédures de recouvrement sont les mêmes que celles stipulées au règlement annuel de taxation, soit pour les versements et le taux d'intérêt applicable.

ARTICLE 5 ABROGRATIONS

Le présent règlement abroge tous les autres règlements concernant une taxe spéciale pour le recouvrement des frais relatifs à des travaux de construction, d'entretien, de réparation ou d'amélioration de cours d'eau municipaux.

ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

6.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET - RÈGLEMENT 575-2021 DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL LORS D'UNE ÉLECTION OU D'UN RÉFÉRENDUM MUNICIPAL

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, Martin Doucet, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 575-2021 décrétant la rémunération du personnel électoral lors d'une élection ou d'un référendum municipal.

En raison de la déclaration d'état d'urgence sanitaire émise en vertu du décret 177-2020 du 13 mars 2020 et de l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, le conseil tient la séance à huis clos, donc malgré l'article 445 du *Code municipal*, il n'y a pas eu copies du projet de règlement mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil mais est disponible sur le site de la Municipalité.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le règlement a pour objet de décréter la rémunération du personnel électoral. Le coût du personnel engagé est relié à ce règlement.

6.7 SITE WEB - NUMÉRIQUE.CA

Résolution numéro 45-03-2021

Considérant que le site web est actuellement hors fonction;

Considérant que la Municipalité désire optimiser son site web et le rendre plus actuel;

Considérant qu'il y a urgence d'agir;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'entériner la décision d'octroyer un contrat annuel à Numérique.ca pour le forfait Entourage afin de mettre en place un nouveau site internet au coût de 1500\$ du 1^{er} février 2021 au 1^{er} février 2022.

6.8 ADMQ - FORMATION - ÉLECTIONS MUNICIPALES

Résolution numéro 46-03-2021

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser l'inscription de la directrice générale à la formation en lien avec les élections municipales, au coût total de 225,00\$ avant taxes, par l'ADMQ (Association des Directeurs Municipaux du Québec) le 20 avril 2021 de 9h à 12h.

6.9 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET - RÈGLEMENT 576-2021 AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, Réjean Rajotte, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 576-2021 augmentant le Fonds de roulement.

En raison de la déclaration d'état d'urgence sanitaire émise en vertu du décret 177-2020 du 13 mars 2020 et de l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, le conseil tient la séance à huis clos, donc malgré l'article 445 du *Code municipal*, il n'y a pas eu copies du projet de règlement mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil mais est disponible sur le site de la Municipalité.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le règlement a pour objet de décréter la rémunération du personnel électoral. Le coût du personnel engagé est relié à ce règlement.

6.10 APPUI ENVERS LA CAMPAGNE VERS DES COLLECTIVITÉS DURABLES - POSTES CANADA

Résolution numéro 47-03-2021

Attendu que les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

Attendu que, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

Attendu que des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

Attendu que, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;

Attendu que les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la



manière de carrefours communautaires;

Attendu que les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

Attendu que Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;

Attendu que le rapport intitulé La voie à suivre pour Postes Canada, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;

Attendu que le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne Vers des collectivités durables, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité :

Que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot appuie la campagne Vers des collectivités durables et écrive à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, pour lui faire part des raisons qui justifient son appui et y joigne une copie de la présente résolution.

6.11 CARTES DE CRÉDIT

Résolution numéro 48-03-2021

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'obtenir deux (2) cartes de crédit avec une limite de deux mille dollars (2 000,00\$) chacune pour utilisation de dépenses courantes à la directrice générale, madame Sylvie Viens et au directeur des travaux publics, monsieur Luc Gélinas. Il est à noter que le maire, Stéphan Hébert a déjà une carte de crédit ayant un maximum de cinq mille dollars (5 000\$).

Que la résolution 167-10-2018 soit abrogée.

6.12 COOP - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - PROCURATION

Résolution numéro 49-03-2021

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que le maire, monsieur Stéphan Hébert, soit le représentant de la municipalité en lien avec l'assemblée générale annuelle du 16 mars 2021 de façon virtuelle pour la Coop de Ste-Hélène.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 ENTRETIEN DES PLATES-BANDES - SAISON ESTIVALE 2021

Résolution numéro 50-03-2021

Considérant les plates-bandes dans la Municipalité;

Considérant la soumission de la compagnie Entretien paysager Edem (2020-F03, 2020-01 et 2020-F2);

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat d'entretien estival 2021

des plates-bandes à la compagnie Entretien paysager Edem au coût de 2 850\$ (avant taxes).

7.2 FAUCHAGE ET DÉBROUSSAILLAGE DES LEVÉES DE FOSSÉS MUNICIPALES 2021 - CONTRAT

Résolution numéro 51-03-2021

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat du fauchage et débroussaillage latérale double des levées de fossés municipales pour la saison estivale 2021, soit en juin et en août, pour un montant de 6 490\$ plus taxes auprès de la compagnie Les Entreprises Belle Rose Inc.

De plus, lorsque requis par le directeur des travaux publics, une faucheuse télescopique sera engagée au coût de 108\$/h plus taxes auprès de la compagnie Les Entreprises Belle Rose Inc.

7.3 RESSOURCES HUMAINES - DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS - EMBAUICHE

Résolution numéro 52-03-2021

Considérant l'offre d'emploi afin de combler le poste de directeur des travaux publics suite à la retraite de M. Bertrand Lapierre;

Considérant que le départ de M. Lapierre était le 26 février dernier;

Considérant l'accord donné du comité des ressources humaines;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'entériner l'embauche de M. Luc Gélinas au poste de directeur des travaux publics avec une période de probation de trois (3) mois.

M. Gélinas est entré en fonction le 25 février 2021.

7.4 REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE - RUE PRINCIPALE - APPEL D'OFFRES SEAO

Résolution numéro 53-03-2021

Considérant le contrat d'ingénierie octroyé à la compagnie WaterOClean par la résolution 201-10-2020;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser la compagnie WaterOClean à aller en appel d'offres sur SEAO (Système Électronique d'Appel Offres) pour le remplacement de la conduite d'eau potable - rue Principale.

7.5 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Résolution numéro 54-03-2021

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire effectuer des travaux visant à améliorer la sécurité et la fonctionnalité sur le 2^e Rang, le 3^e Rang et le rang Sainte-Hélène pour un coût estimé à 207 000 \$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par Martin Doucet, appuyé par Pierre Paré, et résolu à l'unanimité :



Qu'une demande soit adressée au bureau du député de Johnson, monsieur André Lamontagne, afin qu'une aide financière soit accordée à la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot en vue d'effectuer des travaux de resurfaçage sur le 2e Rang, le 3e Rang et le rang Sainte-Hélène dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE).

7.6 ENTRETIEN DES « BRETELLES » DE L'AUTOROUTE JEAN-LESAGE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS – SUIVI

Dépôt d'une lettre du ministère des Transports mentionnant que ce dernier ne peut acquiescer à la demande faite par la Municipalité avec la résolution 10-01-2020 relative à la tonte de gazon des « bretelles » de l'autoroute Jean-Lesage. Il est mentionné que le ministère des Transports a adopté une gestion plus écologique de la végétation aux abords des routes.

7.7 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ACCÉLÉRATION – MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Résolution numéro 55-03-2021

Attendu que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Attendu que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- L'estimation détaillée du coût des travaux.

Attendu que le chargé de projet de la municipalité, Mme Sylvie Viens agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Pour ces motifs, sur la proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Martin Doucet, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

7.8 PROGRAMME AIRRL 2021 – MANDAT MRC DES MASKOUTAINS – PLANS ET DEVIS – CHEMIN RICHARD

Résolution numéro 56-03-2021

Considérant qu'une demande d'aide financière par le programme AIRRL sera déposé d'ici le 30 avril 2021 pour des travaux de pavage du Chemin Richard sur environ 1 000 mètres;

Considérant que pour être considérée, la demande doit inclure les plans et devis des travaux à effectuer;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, qu'un mandat soit donné à la MRC des Maskoutains pour la conception des plans et devis au coût approximatif de 5 345,20\$ et pour la surveillance 6 614,80\$ si la demande de subvention est accordée.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES - RAPPORT D'ACTIVITÉS AN 9 - DÉPÔT

Résolution numéro 57-03-2021

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter le dépôt du rapport d'activités an 9 du schéma de couverture de risques.

8.2 SERVICE DES INCENDIES – APPAREILS RESPIRATOIRES – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

REPORTÉ

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 572-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS MULTIFAMILIALES DANS LA ZONE NUMÉRO 117 SITUÉE EN BORDURE DE LA RUE PAUL-LUSSIER

Résolution numéro 58-03-2021

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

Considérant qu'un projet, prévoyant la construction d'habitations multifamiliales sous forme de projet intégré, a été soumis à la Municipalité pour le développement du terrain dont elle est propriétaire en bordure de la rue Paul-Lussier;

Considérant que le conseil municipal est d'avis qu'il s'agit d'un projet d'intérêt pour la municipalité;

Considérant que la réalisation de ce projet requiert, au préalable, des modifications au règlement de zonage;

Considérant que compte tenu des restrictions imposées par l'état d'urgence sanitaire le premier projet de règlement, adopté lors de la séance du 2 février 2021, a fait l'objet d'une période de consultation écrite invitant les personnes et organismes à faire connaître leurs commentaires sur son contenu, en remplacement de l'assemblée publique de consultation;

Considérant que suite à la période de consultation écrite, la



municipalité n'a reçu aucun commentaire ou demande de modification à l'égard du contenu du premier projet de règlement;

En conséquence, sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité:

Que le conseil adopte, lors de la séance du 9 mars 2021, le second projet de règlement numéro 572-2021 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser la construction d'habitations multifamiliales dans la zone numéro 117 située en bordure de la rue Paul-Lussier »;

Que ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

10.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 573-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LES NORMES APPLICABLES À L'UTILISATION DE CONTENEURS COMME BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET LES RÈGLES VISANT À ENCADRER LA PRODUCTION DE CANNABIS DANS LES ZONES AGRICOLES - AVIS DE MOTION PRÉCÉDANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Réjean Rajotte, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 573-2021 modifiant le règlement de zonage.

L'objet de ce règlement est de limiter les enseignes numériques à celles installées par la municipalité, de prévoir des dispositions particulières afin d'encadrer l'utilisation de conteneurs comme bâtiments accessoires, d'adopter des mesures afin de diminuer les risques de nuisances générées par les odeurs pouvant provenir des installations de production de cannabis, de porter à deux (au lieu d'un) le nombre de bâtiments en toile pouvant être permis sur le site d'une exploitation agricole et d'abroger, pour la zone commerciale numéro 207 (zone localisée en bordure de la rue Alfred-Bédard) les dispositions ayant pour effet d'interdire les cases de stationnement, les aires de circulation et les aires de chargement et de déchargement dans la cour arrière.

10.3 RÈGLEMENT NUMÉRO 573-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LES NORMES APPLICABLES À L'UTILISATION DE CONTENEURS COMME BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET LES RÈGLES VISANT À ENCADRER LA PRODUCTION DE CANNABIS DANS LES ZONES AGRICOLES - RÉSOLUTION D'ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

Résolution numéro 59-03-2021

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir des dispositions particulières afin d'encadrer l'utilisation de conteneurs comme bâtiments accessoires;

Considérant que la Municipalité entend adopter des mesures afin de

diminuer les risques de nuisances générées par les odeurs provenant des installations de production de cannabis;

Considérant que le conseil municipal entend restreindre les enseignes numériques à celles installées à l'initiative de la municipalité;

En conséquence, sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité:

Que le conseil adopte, lors de la séance du 9 mars 2021, le premier projet de règlement numéro 573-2021 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les normes applicables à l'utilisation de conteneurs comme bâtiments accessoires et les règles visant à encadrer la production de cannabis dans les zones agricoles »;

Que compte tenu des restrictions imposées par l'état d'urgence sanitaire, le projet de règlement fasse l'objet d'une période de consultation écrite, invitant les personnes et organismes à faire connaître leurs commentaires sur son contenu, en remplacement de l'assemblée publique de consultation.

10.4 PROJET DE LOTISSEMENT - 593, RUE PRINCIPALE - FONDS DE PARC

Résolution numéro 60-03-2021

Considérant qu'une demande de lotissement a été déposée pour le lot 1 956 710 situé au 593, rue Principale et créera deux nouveaux lots 6 420 756 et le 6 420 757;

Considérant que l'opération cadastrale aura comme conséquence, la création d'un nouveau lot à construire;

Considérant que le règlement de lotissement prévoit, à l'article 3.6, des dispositions relatives à des redevances pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels;

Considérant que le conseil, décide dans chaque cas, la forme que prendra cette redevance;

En conséquence, sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité:

D'exiger la redevance en argent, établi à 5% de la valeur du terrain compris dans le plan, conformément à l'article 264 de la loi sur la fiscalité municipale de 1 690,54\$.

10.5 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE POUR LEUR DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DE MODIFIER L'ORIENTATION 10 EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Résolution 61-03-2021

Considérant que la municipalité de Saint-Liboire demande, par sa résolution no 2021-03-65, l'appui de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot afin que le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation revoie l'orientation 10 en matière d'aménagement du territoire;

Considérant que madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation organisera une grande consultation afin de réformer la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, sous peu et qu'elle prendra en considération tous les problèmes qu'apportent l'orientation 10;



En conséquence, sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité,

- De demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de revoir l'orientation 10 en tenant compte des réalités des petites municipalités;
- De transmettre copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à la MRC des Maskoutains, à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) et à notre député provincial, monsieur André Lamontagne.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 ACHAT ET INSTALLATION FILETS PROTECTEURS – TERRAIN DES LOISIRS – ENTRE LE PARC DE SKATE-PARK ET LE TERRAIN DE BALLE

Résolution numéro 62-03-2021

Considérant que des filets protecteurs doivent être installés entre le parc de skate-park et le terrain de balle pour assurer la sécurité des utilisateurs;

Considérant que la demande faite au Fonds de développement rural a été acceptée;

Considérant la résolution 249-12-2020 relatif à cet achat;

Considérant que la hauteur des filets doit être de 27' et non pas de 24';

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de faire l'achat pour des filets protecteurs au terrain des loisirs entre le parc de skate-park et le terrain de balle incluant l'installation par la compagnie Clôtures Hi-Tech inc. au coût de 15 565,00\$ plus taxes. L'installation se fera au printemps 2021. Cette résolution remplace la résolution no 249-12-2020.

11.2 APPUI AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL (FDR) - PRINTEMPS 2021 – COMITÉ DES LOISIRS STE-HÉLÈNE – PROJET « À L'OMBRE DU PRESBYTÈRE »

Résolution numéro 63-03-2021

Considérant le projet du comité des loisirs de Ste-Hélène « À l'ombre du presbytère »;

Considérant que le comité des loisirs de Ste-Hélène est un organisme reconnu par la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité :

D'autoriser le comité des loisirs de Ste-Hélène à faire une demande auprès du FDR pour le projet « À l'ombre du presbytère » ayant pour but d'enjoliver, d'aménager le parterre du presbytère et d'animer sa façade qui est situé au 670, rue Principale à Sainte-Hélène-de-Bagot;

D'autoriser la coordonnatrice en loisir de la Municipalité, madame Olivia Bourque, à signer tous documents.

11.3 DEMANDE AU PROGRAMME AGRIESPRIT DE FINANCEMENT AGRICOLE CANADA (FAC) – « ANCIEN PRESBYTÈRE, ENCORE PLUS PRÈS DE SA POPULATION »

Résolution numéro 64-03-2020

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire adapter des locaux de l'ancien presbytère situé au 670, rue Principale afin que les citoyens puissent participer des activités des plus variées;

Considérant qu'en ce temps de pandémie et qu'avec certains travaux d'adaptation des lieux, les distanciations pourront être respectées;

Considérant qu'en offrant différentes activités, l'isolement pourra être évité;

Considérant que le programme AgriEsprit de Financement agricole Canada (FAC) a pour but d'améliorer la qualité de vie des gens qui vivent dans les communautés rurales;

Considérant que la date de dépôt des projets est le 31 mars 2021;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale, Sylvie Viens, à faire une demande au programme AgriEsprit de financement agricole Canada (fac) – « Ancien presbytère, encore plus près de sa population » et qu'elle soit autorisée à signer tous documents relatifs à cette demande. Que le préambule fasse partie de cette résolution.

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

Le conseil tient la séance à huis clos et en vidéoconférence. En raison des décrets 1020-2020 du 30 septembre 2020 et 1039-2020 du 7 octobre 2020, la Municipalité permet la transmission de questions écrites aux membres du conseil. Pour se faire, vous devez faire parvenir un courriel à la direction générale avant midi (12h) le jour de la tenue de la séance. Aucune question transmise.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 65-03-2021

Sur proposition de Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 19h53.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions (article 142 (2) du *Code municipal*).

Stéphan Hébert, maire

Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Le procès-verbal est sujet à approbation par le conseil dans une séance ultérieure. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

Daniel Beaucauge et Carole Lanoie, propriétaires
 325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0
 Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Bureau de circonscription
 1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251
 Télécopieur : 450 546-5794
 Sans frais : 1 800 969-3793

André Lamontagne.John@assnat.qc.ca

André Lamontagne
 Député de Johnson
 Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
 et de l'Alimentation ministre responsable
 de la région Centre-du-Québec

DEGRANDPRÉ
 PUIITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK | VICTORIAVILLE | DRUMMONDVILLE
 1, ROUTE 116 Est | 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | 5224, BOUL. ST-JOSEPH

888-797-3286 **GROUPEDGP.COM**
 info@groupedgp.com RBQ : 8335-7996-13

Joanie Richard
 Pharmacienne propriétaire

> Livraison gratuite dans votre secteur

5950, rue Martineau
 Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 2H6
 T 450 796-4006 • F 450 796-4010
 pharmacie.jrichard@accespharma.ca
 www.accespharma.ca

DF COFFRAGES
 ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET | PROPRIÉTAIRES
MARTIN FLUET

☎ 450 888-1313
 780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
 www.dfcoffrages.com

TRAVAUX DE BÉTON
 STRUCTURE D'ACIER
 CHARPENTE DE BOIS

RBQ 8335-0868-42

AspirateurFR
 RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL
 SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE

DRAINVAC
MIVAC
Hyvac
VAPORE

Francis Rajotte
450 502-7349
 francis@aspirateurfr.com
 2720, Boul. Laurier Est
 Saint-Hyacinthe Qc
 J2R 1P8

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN AGRICOLE

► **SERVICES SPÉCIALISÉS REMO** ◀
 COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELING
 servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot

RBQ 8348-4337-09

Projet clé en main
 Pose de portes et fenêtres
 Revêtement extérieur
 Gestion de projet
 Projet domiciliaire
 Garantie Maison Neuve
 Installation de murs et de planchers préfabriqués

450 791-2221
 PATRICK ROY, président

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

Sophie Joubert
 décoratrice designer

Services complets de décoration
 d'aménagement intérieur

450 791-2328
 d.deco.design@hotmail.com
 SUR RENDEZ-VOUS

IRRIGATION MARCEL GIRARD ET FILS INC.

450 791-2431
 521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!



Bonne saison des sucres à tous les acériculteurs!

Encouragez votre cabane à sucre préférée et commandez en ligne : macabanealamaison.com

Judith Racicot
[jraticot@lussierchevrolet.com](mailto:jracicot@lussierchevrolet.com)

450 778-1112 poste 260
Cell.: 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR



Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0
RBQ : 5687-7996-01

Cell. : 450 518-4128
Tél. : 450 381-4128
yleonard20 @ hotmail.com



337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0

Débosselage Peinture

- ▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
- ▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219



Plomberie et Services

Une Entreprise de Francis Dussault

☎ 450-209-7326 ✉ servicesfdf@gmail.com



ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0

PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca



PUREBEDDING

**Ripe de Papier
Super Absorbante**

**5 X PLUS ABSORBANTE
QUE LA RIPE DE BOIS**

- Absorption instantané
- Pas de ruissellement
- Réduit vos coûts \$\$\$
- Réduit les odeurs d'ammoniaque
- Réduit de 50% le volume du fumier
- Choix écologique sans poussière
- Se composte très rapidement

326, 2^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
dany.grenier28@icloud.com
www.purebedding.ca

DANY GRENIER
Représentant
Cell.: 450 888-4455

MARCEL ET PAUL-ANDRÉ BOUTHILLETTE S.N.C
 Agent Ultramar/Corporation Pétroles Parkland



mpabouthillette@ntic.qc.ca
 450-791-2462 • 1 888-791-2462 • 819 477-1838
 277, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H 1M0

ALIMENTATION **FAMILLE**
 **Croteau** INC.

Émilie & Daniel Croteau
 Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
 685 rue Principale
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
 Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823




Érablière
L'Autre Versan

- ✳ Repas de cabane à sucre
- ✳ Traiteur froid et chaud
- ✳ Produits de l'Érable
- ✳ Cuisine du terroir

OUVERT À L'ANNÉE

Hélène Belley & Stephan Roy
 350, 4^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot
 450-791-2616



Émilie & Daniel Croteau
 Propriétaires

Bonisoir Ste-Hélène
 569 rue Principale
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
 Tél. : 450-791-2232 Téléc. : 450-791-2495

ALIMENTATION **FAMILLE**
 **Croteau** INC.

Excavation
Sylvain Plante
 R.B.Q. 8102-7773-03 et Fils Inc.

217, Rang Charlotte
 Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION
 Gravier • Sable • Pierre
 Terre à jardin
 Terre à gazon tamisée
 INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
 ET DE CHAMPS D'ÉPURATION
 MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
 PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V




Sylvain : 450 793-2534 *Bar.* : 450 793-2535

Lise Guillemette
 Orthothérapeute

Tél.: 450.794.2900
 491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0

450-791-2144

Coiffure pour Elle et LUI

Salon Francine Fluet Ent.

526, 3^e rang
 Ste-Hélène de Bagot
 J0H 1M0



Relais Routier Petit

PIER MEMBRE


450 791-2122
 www.relaispetit.ca | info@relaispetit.ca
 549, 3^e rang, Sainte-Hélène (Québec) J0H 1M0
 (Autoroute 20, sortie 152)




RBO 5592-8188-01

PAYSAGEMENT
Lapierre



Sainte-Hélène-de-Bagot
 www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
 patricklapierre@ntic.qc.ca

La Coop
 **Sainte-Hélène**

BMR
PRO

Matériaux de construction
Quincaillerie
Intrants et services agricoles

 **Sollio**
Agriculture

655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot

450 791-2666

coopste-helene.qc.ca

LAFORCE
MÉCANIQUE
450 381-AUTO

TRAITEMENT
POUR PARE-BRISE

Aquapel



EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE

NOUVEAU
ALIGNEMENT AUTOMOBILE

MÉCANIQUE GÉNÉRALE

(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

CHANGEMENT D'HUILE

TÉMOIN D'ANOMALIE

(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS

GONFLAGE DE PNEUS À L'AZOTE

ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES

PETITE SOUDURE (MIG)

VOITURES DE COURTOISIE

844, rue Paul-Lussier
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

SITUÉ DANS LE
PARC INDUSTRIEL

HORAIRE
HABITUEL

LUNDI AU VENDREDI
7H30 À 17H30

Maintenant avec **RE/MAX**
Toujours à votre service!



Martin Lussier
Courtier immobilier agréé DA
450.230.6667



RE/MAX
// RENAISSANCE / 3100 AVENUE CUSSON • 450-771-7707

**Des études ça coûte un bras,
mais on fait des pieds et des
mains pour vous.**



Offre pour étudiants

Découvrez tous les avantages à
desjardins.com/etudiants

 **Desjardins**
Caisse de la Vallée d'Acton